

PARRAINAGE REPUBLICAIN ou BAPTEME CIVIL

Le parrainage républicain (ou baptême civil) est un acte laïc et symbolique qui permet de désigner, hors du cadre religieux, un ou plusieurs parrain(s) ou marraine(s) à son enfant.

Cet usage et le certificat délivré par la mairie n'ont pas de valeur juridique. Il s'agit d'un engagement moral fort vis-à-vis du filleul.

Pour demander une célébration d'un parrainage républicain, vous pouvez vous adresser à votre mairie pour fixer une date.

Pièces à produire pour la constitution du dossier (originaux + photocopies) :

- Livret de famille.
- Justificatif de domicile des parents.
- Cartes d'identité des parents et des parrain(s)/marraine(s).